

REGLEMENT DU JEU SONY CHAMPIONS LEAGUE

Ce Jeu Concours Internet avec obligation d'achat est organisé et géré par Sony Mobile Communications AB, 221 88 Lund, Suède du 15 février 2016 au 31 mars 2016 inclus.

En participant à ce Jeu Concours Internet, vous acceptez ce qui suit : Les Informations légales de Sony Mobile comprenant les Conditions d'utilisation et la Politique de Confidentialité disponibles sur www.sonymobile.com/fr/Legal et (ii) les dispositions du présent règlement du Jeu Concours Internet ainsi que toutes les instructions sur la façon de participer à ce Jeu Concours Internet ((i) et (ii) collectivement nommées le « Règlement »).

Pour participer :

- Achetez, entre le 15/02/2016 et le 31/03/2016, un Smartphone Xperia™ M5 Sony éligible à l'offre auprès des opérateurs participants et **Conservez** vos preuves d'achat suivantes :
 - **L'original du code SI de votre Xperia™ M5** à découper sur l'emballage conforme à l'exemple ci-contre et figurant dans la liste suivante :
Pour les opérateurs Orange : 1300-6688 White - 1300-6687 OR - 1300-6684 Black
Pour les opérateurs Bouygues : 1301-8792 White - 1301-8789 Black
Pour les opérateurs SFR : 1300-7182 White - 1300-7179 Black
 - **L'original ou la photocopie de votre ticket de caisse ou de votre facture d'achat**, en entourant impérativement la date d'achat, la référence et le prix TTC du produit (si ces éléments ne sont pas clairement entourés, votre demande ne pourra être traitée et sera considérée comme nulle).
- **Rendez-vous sur le site Concours Internet <https://promotion-sonymobile.fr>**, cliquez sur votre **offre** (le module sera en ligne jusqu'au 08/04/2016), afin de compléter le formulaire de participation en ligne.



Une fois terminé, vous serez automatiquement enregistré au Tirage au sort final qui aura lieu avant le 24/04/2016.

Si vous êtes le gagnant, vous serez contacté par email et par courrier postal avant le 30/04/2016. Les preuves d'achat listées ci-dessus vous seront demandées pour valider votre gain.

1. 1 lot de deux places pour des demi-finales de l'UEFA Champions League de football, d'une valeur unitaire commerciale de 1 000 € HT le lot (logement et transport compris) est mis en jeu par tirage au sort qui sera effectué en fin d'opération au plus tard le 24/04/2016 sur l'ensemble des participants afin de désigner le grand vainqueur :
Le gagnant recevra alors un courrier postal et un e-mail l'invitant à renvoyer les preuves d'achat décrites ci-dessus à l'adresse qui lui sera communiquée.
2. Une (1) seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse, même e-mail) et par téléphone acheté (même code IMEI) et 1 gain par personne (même nom, même prénom, même adresse, même e-mail) et par téléphone acheté (même code IMEI).

Les Participants ne peuvent pas être des personnes morales. Les salariés et parents directs des membres du personnel de l'Organisateur ou de ses filiales, sociétés sœurs ou sociétés affiliées ou toute autre personne physique associée au présent Jeu Concours Internet ne peuvent y participer.

3. Si le Participant ne fournit pas des informations complètes et correctes, la Participation sera considérée comme incomplète et, par conséquent, non valide. Les formulaires invalidés ne seront pas acceptés comme des Participations valides au Jeu Concours Internet. L'Organisateur se réserve le droit de sélectionner un autre Gagnant s'il a des motifs raisonnables de penser qu'un Participant a enfreint le présent Règlement de quelque façon que ce soit.
4. Les frais d'affranchissement lié à la justification de l'achat ne sont pas remboursés.
5. Là où la législation locale l'impose, l'identité du Gagnant sera publiée. En participant à ce Jeu Concours Internet, le Participant reconnaît et accepte que son nom et/ou emplacement géographique soient susceptibles d'être communiqués au public.
6. Aucune responsabilité ne sera acceptée pour les Participations perdues, retardées, envoyées à une mauvaise adresse, détériorées ou non livrées, en raison de difficultés techniques affectant les communications électroniques ou de toute autre raison.
7. Le Lot tel qu'il est énoncé ne peut être ni transféré ni échangé. Aucune alternative, par le biais d'espèces ou de crédit, ne sera offerte. Si, en raison de circonstances qui échappent à son contrôle, l'Organisateur ne peut fournir le Lot énoncé, il se réserve le droit d'attribuer un autre Lot d'une valeur égale ou supérieure. Le Lot est soumis aux conditions générales du ou des prestataire(s) de services concerné(s) indiqué(s) dans la description du Lot.
8. Sauf disposition d'ordre public, le Participant accorde le cas échéant à l'Organisateur tous les droits nécessaires à la distribution et à l'affichage public des textes et des images soumis, ou les autres droits de propriété intellectuelle susceptibles de découler de la Participation à ce Jeu Concours Internet, du Lot ou de la publicité associée, et les droits irrévocables, sans aucune restriction, d'utiliser, de publier, d'afficher et de distribuer les matériels comportant son nom, sa voix, sa ressemblance physique ou toute autre représentation identifiable (« Apparence »). Le Participant accorde le cas échéant à l'Organisateur le droit perpétuel d'utiliser, de modifier, d'éditer, de copier, de reproduire, de distribuer, de traduire et de créer des œuvres dérivées à partir desdits droits de propriété intellectuelle, d'altérer et d'afficher publiquement ou de publier lesdits droits de propriété intellectuelle, librement et de manière exclusive, libre de redevance et sans limitation, à toutes fins, sous n'importe quelle forme ou par n'importe quel moyen, que ce soit à titre promotionnel ou dans le cadre d'autres activités ou événements organisés par l'Organisateur, localement ou dans le monde.
9. Sauf disposition d'ordre public, le Participant accepte le cas échéant que tous les documents renfermant son Apparence (y compris l'ensemble des négatifs, planches et versions originales de toute photographie, de tout dossier ou fichier, de toute impression ou bande magnétique) soient et demeurent la propriété unique et exclusive de l'Organisateur, et assigne à l'Organisateur tout droit exclusif qu'il est susceptible d'avoir acquis dans le cadre ou à l'égard de ces documents. Le Participant libère et acquitte entièrement et à tout jamais l'Organisateur de l'ensemble des responsabilités ou dommages résultant du recours à son Apparence ou à toute autre représentation identifiable de sa personne. Le Participant renonce à tout droit qu'il pourrait avoir d'inspecter ou d'approuver les documents finaux ou toute partie ou élément comprenant un élément de son Apparence ou toute autre représentation identifiable.
10. Toute information personnelle, y compris le nom, l'âge, l'adresse (y compris le code postal), le numéro de téléphone mobile et/ou l'adresse électronique du Participant sera uniquement utilisé en relation avec ce Jeu Concours Internet et ne sera pas divulgué à des tiers, sauf aux fins de ce Jeu Concours Internet (y compris les promotions suivantes indiquées dans le présent Règlement)

ou de la remise du Lot, le cas échéant. La Politique de Confidentialité de Sony Mobile qui figure sur le site <http://www.sonymobile.com/fr/Legal/>, sous la section « Informations légales », s'applique à tout traitement de données effectué en relation avec le présent Jeu Concours Internet.

- 11.** L'Organisateur ne sera, en aucune circonstance et quelle que soit la cause, responsable d'aucune perte, d'aucun dommage ou d'aucune atteinte physique subis par le Gagnant et/ou l'invité qui l'accompagne, ou subis par des biens, ou autrement causés ou subis en relation avec ce Jeu Concours ou le Lot attribué.
- 12.** L'Organisateur se réserve le droit, à tout moment et de temps à autre, sans encourir une quelconque responsabilité, de modifier ou d'interrompre, temporairement ou de manière permanente, ce Jeu Concours Internet, en fournissant ou non un préavis aux Participants.
- 13.** Exclusion de garantie et limitation de responsabilité
 - A. EN AUCUN CAS L'ORGANISATEUR OU TOUT INDIVIDU OU TOUTE ENTITÉ QUI PARTICIPE À L'ORGANISATION, L'HÉBERGEMENT, LA CRÉATION, LA PRODUCTION OU LA DISTRIBUTION DU JEU CONCOURS INTERNET NE SERA RESPONSABLE POUR TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, ACCESSOIRE, SPÉCIAL OU CONSÉCUTIF DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION AU JEU CONCOURS OU AUTREMENT.
 - B. DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LÉGISLATION APPLICABLE, LA RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR OU DE TOUT INDIVIDU OU DE TOUTE ENTITÉ IMPLIQUÉ DANS LA TENUE DE CE JEU CONCOURS COMME INDIQUÉ DANS LA SECTION A PRÉCÉDENTE SERA, QUELLE QUE SOIT LA RAISON, LIMITÉE À 100 EUR.

14. Règlement du Jeu et dépôt légal

Le Règlement complet du Jeu Concours Internet est déposé chez Maître Bianchi – huissier de justice à Aix-en-Provence (13), et disponible sur le site dédié à l'offre : <https://promotion-sonymobile.fr>